

Marie Georges-Picot vient développer l'IP de BG2V

C'est un vrai tournant de carrière pour Marie Georges-Picot. Celle qui a participé à la création, il y a plus de 12 ans, de la boutique européenne spécialisée en propriété intellectuelle Hoyng Rokh Monégier, a choisi de rejoindre un cabinet français multi-pratiques : BG2V. Elle devient la seconde associée de l'équipe propriété intellectuelle/nouvelles technologies, aux côtés de Xavier Carbasse, qui a fondé le pôle en 2011. Ils sont entourés de cinq collaborateurs : Domitille Huart, Léa Jousse, Elliot Charpentier, Alexia Montagnon et Eve Schenberg.

En réalité, ce n'est pas la première fois que Marie Georges-Picot exerce en cabinet full services, puisqu'après l'obtention d'un DESS en droit des obligations (Paris V, 1998), elle avait débuté sa carrière en 2001 chez Linklaters, avant de rejoindre feu Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral en 2006, en tant qu'associée, pour développer la pratique IP. Mais en 2011, elle se fait convaincre par son ancien associé référent de Linklaters, Denis Monégier du Sorbier, de créer une nouvelle boutique spécialisée en IP. L'avocate a alors 35 ans et déjà un caractère très entrepreneurial, au-delà d'une personnalité pleine d'entrain et très sympathique. Hoyng Rokh Monégier connaît d'ailleurs un vrai succès : l'ultra-spécialisation, mais avec une vue européenne du marché et des problématiques.

Mais, 12 ans plus tard, l'envie est ailleurs. « Je souhaite poursuivre mon activité en bénéficiant de l'apport de compétences complémentaires. Je suis persuadée que les regards croisés d'associés aux expertises diverses sont un atout pour la stratégie d'un dossier », explique-t-elle. Et avec Xavier Carbasse, elle trouve cette vue différente. Il intervient en effet aussi bien en droit des marques, qu'en brevet, en droit



X. Carbasse & M. Georges-Picot

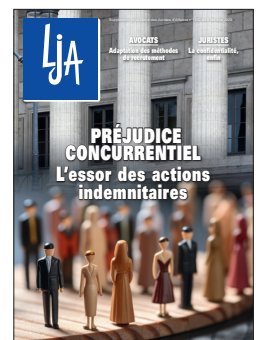
des technologies de l'information, en droit de la consommation et en contentieux commercial. « Nous avons une volonté de créer une équipe commune, avec un esprit très collaboratif dans notre façon de travailler, assure ce dernier. Mon expertise contentieuse dépasse les portes de la troisième chambre civile du tribunal judiciaire de Paris, tandis que Marie a un regard d'ultra-spécialiste de la propriété intellectuelle. La mise en commun de nos savoir-faire sera très utile pour nos clients ».

Marie Georges-Picot intervient, tant en conseil qu'en contentieux, en droit d'auteur, droit des marques, dessins et modèles, sur les sujets de concurrence déloyale et de parasitisme. Elle intervient également sur les sujets de propriété intellectuelle, à l'occasion de transactions M&A, joint-venture ou accords commerciaux. Elle conseille des clients français et internationaux, principalement de l'univers de la pharmacie, du luxe, de l'agroalimentaire, des divertissements et des médias. ■

Ondine Delaunay

Cette semaine

- Laura Morelli rejoint ADVANT Altana (p. 2)
- Comment innover en justice ? (p. 3)
- Paris se porte volontaire pour accueillir l'AMLA (p. 4)
- Cinq cabinets sur le rachat par Morgan Stanley de *datacenters* d'Altice France (p. 5)
- Litiges aux États-Unis : comment se préparer à la procédure de *discovery* ? (p. 8)



Le magazine
LJA est paru